

**MAIRIE de LE PRADET**  
**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du Conseil Municipal**  
**de la Commune de LE PRADET**

**SEANCE DU 25 MARS 2019**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	31

**N° 19-DCM-DGS-029**

**L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF & LE 25 MARS 2019** à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2019

**OBJET DE LA DELIBERATION : BUDGET PRIMITIF 2019.**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER - Valérie RIALLAND - Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES - Jean-Michel PEYRATOUT - Paul MOUROT – Magali VINCENT - Denis CHAMBI - Jean-Claude VEGA - Bénédicte LEMOIGNE – Daniel VESSEREAU – Daniel DUVOUX – Agnès BIASUTTO - Lionel RIQUELME - Patrick ROUAS - Viviane TIAR - Dominique ROLLAND - Josiane SICCARDI - Frédéric FIORE - Jennifer DELI - Yves PARENT – Agnès MOSCARDINI - Olivier DURAND - François MEURIER.

**POUVOIRS** : Nicole ROUX à Magali VINCENT - Céline PRATI-AIGUIER à Paul MOUROT - Pascal CAMPENS à Hervé STASSINOS - Bérénice BONNAL à Valérie RIALLAND - Jean-Marc ILLICH à Agnès BIASUTTO - Nicole VACCA à Frédéric FIORE.

**ABSENTS** : Valérie AUBRY - Stéphane BELTRA

**SECRETAIRE de SEANCE** : Magali VINCENT

=====  
**Monsieur Jean-Michel PEYRATOUT donne lecture de l'exposé suivant :**

Le Projet de Budget Primitif pour l'exercice 2019 de notre Budget Principal s'établit comme suit :

BP 2019	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	7 804 730,65	7 804 730,65
Section de fonctionnement	15 662 905,01	15 662 905,01
<b>Total :</b>	<b>23 467 635,66</b>	<b>23 467 635,66</b>

**Les Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 12 559 541,00 €. La diminution de ces charges par rapport à l'exercice 2018 s'explique par les transferts de charges opérés vers la Métropole et la fin des conventions de gestion transitoire.

- Les Charges à caractère général (011) sont fixées à 2 758 441,00 €. Ces charges comprennent l'ensemble des frais de fonctionnement de nos services et d'entretien de notre patrimoine.
- Les charges de personnel (012) s'élèvent à 7 400 000,00 €. Elles tiennent notamment compte de la mise en place du RIFSEEP (régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) ainsi que des tickets restaurants pour l'ensemble du personnel.
- Le chapitre 014 correspond aux atténuations de produits pour 900 000,00€. Il s'agit notamment des crédits pour l'attribution de compensation qui sera versée à la Métropole en contrepartie des transferts de charges pour 800 000,00€. 100 000,00€ sont également prévus au titre de la pénalité SRU.
- Les autres charges de gestion courante (65) s'établissent à 1 101 100,00 €. Nos participations sont stables.
- Les charges financières (chapitre 66) sont prévues à hauteur de 300 000,00 €.
- 100 000 € de crédits ont été prévus pour des charges exceptionnelles (chapitre 67).
- Les dotations aux amortissements s'élèvent à 1 550 000 € et le virement à la section d'investissement à 1 553 364,01 €.

La section de fonctionnement est décomposée comme suit en dépenses :

Fonctionnement	Dépenses
011 : Charges à caractère général	2 758 441 €
012 : Charges de personnel	7 400 000 €
014 : Atténuation de produits	900 000 €
65 : Autres charges de gestion courante	1 101 100 €
66 : Charges financières	300 000 €
67 : Charges exceptionnelles	100 000 €
023 : Virement à la section d'investissement	1 553 364 €
042 : Opérations d'ordre entre sections	1 550 000 €
<b>Total :</b>	<b>15 662 905 €</b>

**Les recettes de fonctionnement**

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 13 372 800,00 € auxquelles il convient de rajouter le résultat reporté de 2018 d'un montant 2 140 105,01 € et des opérations d'ordre pour 150 000,00 €.

- Les produits des services (70) sont prévus à hauteur de 1 174 800,00. il s'agit des produits issus des services municipaux (crèche, cantine, ASLH, redevances d'occupation du domaine public...) ainsi que des refacturations de personnel (régie transports, TPM).
- Les impôts et taxes (73) sont fixés à 9 991 900,00 €. Concernant les taxes, la progression des bases a été prudemment estimée et les taux ne seront pas augmentés.
- Les dotations et participations (74) sont estimées à 1 898 000,00€ en légère diminution.

La section de fonctionnement est décomposée comme suit en recettes :

Fonctionnement	Recettes
70 : Produits des services et des domaines	1 174 800 €
73 : Impôts et taxes	9 991 900 €
74 : Dotations et participations	1 898 000 €
75 : Autres produits de gestion courante	108 100 €
013 : Atténuation de charges	200 000 €
042 : Opérations d'ordre	150 000 €
R 002 : Résultat reporté	2 140 105 €
<b>Total :</b>	<b>15 662 905 €</b>

### Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 6 600 000,00 €. 724 888,64 € sont également inscrits en restes à réaliser et 120 000 € sont prévus pour des travaux en régie. Le remboursement de la dette représente 850 000,00€.

Les principales opérations 2019 concernent notamment :

- Les travaux de réalisation du pôle culturel (900 000 €)
- Le remplacement du gazon synthétique du stade de foot Antoni (450 000 €)
- Création d'un jardin paysager rue Lantrua (300 000 €)
- La réhabilitation de l'église Saint Raymond (415 000 €)
- Le lancement des études pour la rénovation de l'école Marcel Pagnol (70 000 €)
- Rénovation de la crèche (50 000 €)
- Renouvellement toiture de la cantine de l'Ecole Sandro (45 000 €)
- Les projets sélectionnés dans le cadre du budget participatif (270 000 €)
- Les travaux de réhabilitation des nouveaux locaux de la Police Municipale (180 000 €)
- Les subventions pour l'aide à la production de logements sociaux (300 000 €)
- Les subventions pour la rénovation des façades (300 000 €)
- La poursuite des travaux de mise en accessibilité de locaux communaux, de mise en sécurité des écoles, de remplacement de véhicules pour les équipes techniques ....

Les crédits pour l'attribution de compensation d'investissement (AC) versée à TPM représentent 437 791 €.

La section d'investissement est décomposée comme suit en dépenses :

Investissement	Dépenses
20 : Immobilisations incorporelles	178 000,00 €
204 : Subventions d'équipement versées	1 087 791,00 €
21 : Immobilisations corporelles	3 484 209,00 €
23 : Immobilisations en cours	950 000,00 €
10 : Dotations, fonds divers et réserves	16 000,00 €
13 : Subventions d'investissement	1 500,00 €
16 : Emprunts et dettes assimilées	882 500,00 €
040 : Opérations d'ordre	150 000,00 €
041 : Opérations patrimoniales	100 000,00 €
D001 : Solde d'exécution reporté	229 842,01 €
Restes à réaliser N-1	724 888,64 €
<b>Total :</b>	<b>7 804 730,65 €</b>

**Les recettes d'investissement**

Les recettes d'investissements se décomposent ainsi :

Investissement	Recettes
13 : Subventions d'investissement	200 000 €
16 : Emprunts et dettes assimilées	865 516 €
10 : Dotations, fonds divers et réserves	230 000 €
1068 : excédents de fonctionnement capitalisés	1 000 000 €
024 : Produits des cessions d'immobilisations	800 000 €
021 : Virement de la section de fonctionnement	1 553 364 €
040 : Opérations d'ordre entre sections	1 550 000 €
041 : Opérations patrimoniales	100 000 €
Restes à réaliser N-1	1 505 851 €
<b>Total :</b>	<b>7 804 731 €</b>

**LES BUDGETS ANNEXES :****Budget de la régie des transports :**

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	144 008,41	144 008,41
Section de fonctionnement	160 763,85	160 763,85
<b>Total</b>	<b>304 772,26</b>	<b>304 772,26</b>

Le budget prévoit les crédits pour le fonctionnement de la régie et l'entretien des bus.

**Annexes :***- Budget primitif 2019***L'exposé mis aux voix est adopté à la MAJORITE.**

24 voix POUR

7 voix CONTRE (Frédéric FIORE – Jennifer DELI - Yves PARENT – Oliver DURAND – Agnès MOSCARDINI – Nicole VACCA - François MEURIER)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

**Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS****CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE****LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS**

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire

Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.